

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'appel de Paris

CEACAP

Président : Patrick JEANDOT – 39, rue Georges Politzer 94110 Arcueil
tél : 09 51 06 64 14 – courriel : patrick.jeandot@gmail.com

ETUDE COMPARATIVE DES FRAIS D'EXPERTISE

Fabrice MAZAUD - expert près la Cour d'appel de Paris - a comparé en grandeur réelle l'incidence de la dématérialisation sur le coût des frais de l'expertise et le nombre de pages imprimées.

Afin d'apprécier de manière concrète les avantages de la dématérialisation, nous avons procédé à la simulation du déroulement d'une expertise réelle suivant trois modes :

1. un **mode traditionnel** sans aucune dématérialisation,
2. un **mode intermédiaire** avec une dématérialisation partielle en utilisant autant que possible les échanges par courriels,
3. un **mode avancé** avec une dématérialisation totale (à l'exception des premières convocations et du rapport final) via la plate-forme dématérialisée mise en place par la CEACAP.

L'expertise retenue pour cette simulation est un dossier réalisé en 2013 (sur 11 mois) pour le compte du TGI de Bobigny.

Les documents échangés dans le cadre de cette expertise représentent un total d'environ 750 pages (notes aux parties, lettres aux parties, courriels, document de synthèse, rapport final, pièces émises par les parties).

21 intervenants participaient à cette expertise (1 expert, 1 demandeur et son conseil, 7 défendeurs et leurs conseils, 4 experts techniques).

Un décompte des pages imprimées par l'expert comme par l'ensemble des intervenants, et une évaluation comparative des frais ont été établis (le mode avec dématérialisation totale ayant été retenu pour cette expertise, les deux autres modes ayant été simulés).

Etude comparative des frais entre les 3 modes de réalisation de l'expertise (non compris honoraires)			
Mode de réalisation de l'expertise	Mode traditionnel	Mode intermédiaire	Mode avancé
Nombre de pages imprimées	13 900	5 900	3 800
Dépense globale (photocopies + timbres)	4 200 €	2 100 € (y.c. numérisation)	1 200 €
Dépense pour le seul expert (y compris coût de la plate-forme)	430 €	250 €	195 €
		- 50 % env.	- 70 % env.

Nota : Le coût de l'abonnement à la plate-forme de dématérialisation représente l'équivalent de 2 timbres à 20 g par expertise et par mois pour l'expert. Il est neutre pour les autres intervenants.